

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PROCES VERBAL DU VOTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023**

Après lecture du rapport d'activité, puis du rapport financier de l'association BONSENS.ORG, il est procédé aux votes des résolutions mentionnées dans les convocations à l'Assemblée Générale.

Les résolutions sont rappelées ci-dessous, avec leurs résultats.

Le nombre d'adhérents votants a atteint 503 participants durant l'assemblée générale. Certains (31) se sont abstenus de voter certaines résolutions.

RESOLUTION N°1

Suite à la lecture du rapport du Président, des réponses aux questions posées, il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le rapport d'activité.

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	493	98.80 %
BLANC	5	1.00 %
ABSTENTION	1	0.20 %
Total	499	

⇒ LA RESOLUTION N°1 EST ADOPTÉE : le rapport d'activité est validé par 98,80% des suffrages exprimés.

RESOLUTION N°2

Il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le rapport financier relatant les comptes de l'exercice 2022 et de donner ainsi quitus au Conseil d'administration sur la gestion financière

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	488	98.19 %
BLANC	4	0.80 %
ABSTENTION	4	0.80 %
CONTRE	1	0.20 %
Total	497	

⇒ LA RESOLUTION N°2 EST ADOPTÉE : le rapport financier est validé par 98,19% des suffrages exprimés.

RESOLUTION N°3 (sans vote – résolution informative)

Afin de fonctionner de la façon la plus démocratique possible, l'association a fait voter lors de l'AG du 23/05/2022 l'intégration au sein de son bureau de 1 (un) à 2 (deux) nouveaux membres issus des référents territoriaux BONSENS.ORG afin qu'ils puissent s'exprimer directement en leur nom.

Ceci est rappelé aux adhérents à jour de leur adhésion, faute d'avoir obtenu de demande en ce sens jusqu'alors.

Les adhérents intéressés sont priés de se rapprocher de leurs référents territoriaux mentionnés sur le lien suivant : <https://bonsens.info/referents-locaux/>

⇒ **LA RESOLUTION EST INFORMATIVE (SANS VOTE).**

RESOLUTION N°4

Les cotisations des membres actifs doivent être déterminées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est proposé de laisser inchangées les cotisations annuelles des membres, soit :

- Tarif normal : 15 €
- Tarif étudiant : 10 € (sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité)
- Tarif sans emploi ou chômeur : 10 € (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Il est proposé aux adhérents de se prononcer sur le principe de cette tarification.

En cas de vote majoritairement contre, la résolution 6 devra être votée.

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	476	94.63 %
CONTRE	14	2.78 %
ABSTENTION	8	1.59 %
BLANC	5	0.99 %
Total	503	

⇒ **LA RESOLUTION N°4 EST ADOPTEE : la proposition de maintien tarifaire est adoptée à la majorité de 94,63% des suffrages exprimés.**

RESOLUTION N°5

(Vote si la Résolution n°4 est rejetée. Sinon : sans objet)

Si la Résolution n°4 est rejetée, il est demandé aux adhérents de voter pour indiquer si les cotisations proposées doivent être majorées ou minorées et toutes à hauteur de plus ou moins 2 € (deux euros) afin de ne pas fragiliser inutilement les fondations financières de l'association, ni la continuité des actions engagées.

Les adhérents doivent donc préciser s'ils sont pour une minoration ou une majoration dans les termes précisés ci-dessus ou s'ils préfèrent le maintien des tarifications ayant cours jusqu'alors.

Il est proposé aux adhérents de se prononcer sur le principe de cette tarification.

⇒ **LA RESOLUTION N°5 EST SANS OBJET CAR LA RESOLUTION N°4 A ETE ADOPTEE.**

- ⇒ A titre purement informatif, les adhérents ayant voté avant de connaître le résultat de la résolution précédente, se seraient majoritairement prononcés pour un maintien, voire une légère hausse de la cotisation, en cas de rejet de la résolution n°4.

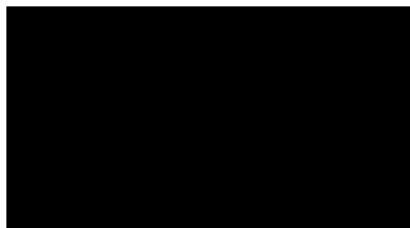
Pour information :

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR UN MAINTIEN	283	59.96 %
POUR UNE MAJORATION DE 2€	106	22.46 %
ABSTENTION	36	7.63 %
POUR UNE MINORATION DE 2€	25	5.30 %
BLANC	22	4.66 %
Total	472	

Points et informations diverses / Echanges avec les participants

L'Assemblée est officiellement clôturée au niveau des échanges avec les participants à 19h16 et les votes ont été clôturés à 19h30 comme indiqué sur la convocation à l'Assemblée générale.

ENTZHEIM, le 29 juin 2023



Le Président
Xavier AZALBERT